



CONTRATS GROUPE RETRAITES
AFFAIRE SUIVIE PAR :
Isabelle CHANEL
05 56 11 94 36 choix 2

Mesdames et Messieurs les Maires
et Présidents d'établissements publics
communaux et intercommunaux

OBJET / Protection
Sociale
Complémentaire

Madame, Monsieur le Maire et cher(e) collègue,
Madame, Monsieur le Président et cher(e) collègue,

Vous le savez, les centres de gestion doivent conclure, pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics qui le demandent, des conventions de participation permettant de couvrir leurs agents au titre de la **protection sociale complémentaire**.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde a dès lors organisé une mise en concurrence afin de proposer de telles conventions aux collectivités du département.

Après analyse des offres des candidats, le conseil d'administration a, par délibération DE-0032-2024 du 10 juillet 2024, validé le choix des opérateurs suivants :

- pour le **risque prévoyance** : TERRITORIA MUTUELLE
- pour le **risque santé** : MNFCT (ALTERNATIVE COURTAGE)

Il était important pour le CDG de pouvoir proposer des conventions de qualité, tout en étant attentif aux tarifs proposés.

Il vous appartient désormais de décider des suites que vous souhaitez donner à cette **proposition de convention de participation** :

- vous avez le choix d'y adhérer ou non ;
- vous pouvez adhérer à la convention de participation pour l'un ou l'autre risque ou pour les deux (santé et/ou prévoyance) ;
- si la collectivité que vous représentez adhère à la convention de participation, vos agents peuvent, à titre individuel, faire le choix de bénéficier ou non des avantages de cette protection sociale complémentaire, pour l'un ou l'autre risque ou pour les deux (santé et/ou prévoyance) ;

Pour vous permettre de prendre position, les services du CDG vous accompagnent et mettent différents outils à votre disposition : webinaires, notes d'information, modèles, FAQ.

Le Centre de Gestion organise également en septembre une série de réunions à votre attention et à celle de vos agents, avec les opérateurs retenus.

Visa(s)

Les informations nécessaires sont accessibles sur le site internet du Centre de Gestion de la Gironde <https://www.cdg33.fr/sante-et-prevention/protection-sociale-complementaire/>

Centre de Gestion
de la Fonction Publique
Territoriale de la Gironde
Immeuble HORIOPOLIS
25 rue du Cardinal Richaud
CS 10019
33049 Bordeaux cedex

☎ 05 56 11 94 30
✉ 05 56 11 94 44
cdg33@cdg33.fr
www.cdg33.fr

Si vous souhaitez faire bénéficier vos agents de ce dispositif dès **le 1^{er} janvier 2025**, la saisine du Comité Social Territorial (CST) est nécessaire, préalablement à la délibération de votre assemblée prévoyant votre adhésion à la convention de participation et déterminant le montant de la participation financière octroyé aux agents.

Je me permets de rappeler que si vous ne souhaitez pas adhérer, vous devez tout de même mettre en place une participation pour la prévoyance au 1er janvier 2025.

Afin de permettre l'examen de l'ensemble des demandes, le CDG a prévu de réunir son CST à quatre reprises d'ici la fin de l'année.

Pour toute question portant sur les différentes étapes à venir, Madame Isabelle CHANEL, Responsable des services Contrats groupe Retraites en charge du suivi de ce dossier est à votre disposition : par courriel psc@cdg33.fr / par téléphone au 05.56.11.94.36 choix 2

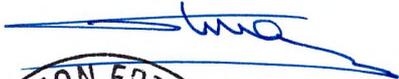
Pour toute question portant spécifiquement sur les contrats proposés, des numéros dédiés sont mis à votre disposition par les opérateurs retenus :

- pour le contrat prévoyance : vous pouvez joindre TERRITORIA MUTUELLE au 05 45 92 26 45– Madame Elodie PAIRAULT – e-pairault@territoria-mutuelle.fr
- pour le contrat santé : vous pouvez joindre MNFCT (ALTERNATIVE COURTAGE) - M Cédric TUIZAT au 09 72 22 57 81 - VieDuContrat@alternative-courtage.fr

En espérant que les nouvelles conventions proposées par le Centre de Gestion répondront au mieux à vos attentes et à celles de vos agents,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire et cher(e) collègue, Madame, Monsieur le Président et cher(e) collègue, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,



Didier MAU
Président de la Communauté de Communes
Médoc-Estuaire
Immeuble
25 rue du
CS 10019
33049 Bordeaux Cedex
CENTRE DE GESTION F.P.T. N°1
N°10019
GIRONDE